

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 30 août 2013 portant dissolution  
de la brigade territoriale de Saint-Angeau (Charente)**

NOR : INTJ1239378A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Angeau (Charente) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Corrélativement, les circonscriptions de celles de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Mansle et de Montignac-Charente sont modifiées à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Mansle et de Montignac-Charente (Charente) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADES DE PROXIMITÉ	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Chasseneuil-sur-Bonnieure</b>	Chasseneuil-sur-Bonnieure Genouillac Lussac Mazières Nieuil Les Pins Saint-Mary Suaux	<b>Cellefrouin</b> Chasseneuil-sur-Bonnieure Genouillac Lussac Mazières Nieuil Les Pins <b>La Rochette</b> Saint-Mary <b>Sainte-Colombe</b> Suaux <b>La Tâche</b>
<b>Mansle</b>	Aunac Bayers Cellettes Chenommet Chenon Fontclaireau Fontenille Juillé Lichères Lonnes Maine-de-Boixe Mansle Mouton Moutonneau Puyréaux Saint-Front Saint-Groux Villognon	Aunac Bayers Cellettes Chenommet Chenon <b>Coulgens</b> Fontclaireau Fontenille Juillé Lichères Lonnes Maine-de-Boixe Mansle Mouton Moutonneau Puyréaux <b>Saint-Amant-de-Bonnieure</b> <b>Saint-Angeau</b> <b>Saint-Ciers-sur-Bonnieure</b> Saint-Front Saint-Groux <b>Valence</b> <b>Ventouse</b> Villognon
<b>Montignac-Charente</b>	Ambérac Anais Aussac-Vadalle La Chapelle Coulonges Marsac Montignac-Charente Nanclars Saint-Amant-de-Boixe Tourriers Vars Vervant Villejoubert Vouharte Xambes	Ambérac Anais Aussac-Vadalle La Chapelle Coulonges <b>Jauldes</b> Marsac Montignac-Charente Nanclars Saint-Amant-de-Boixe Tourriers Vars Vervant Villejoubert Vouharte Xambes

---

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

BRIGADES DE PROXIMITÉ	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Saint-Angeau</b>	<b>Cellefrouin Coulgens Jauldes La Rochette Saint-Amant-de-Bonnieure Saint-Angeau Saint-Ciers-sur-Bonnieure Sainte-Colombe La Tâche Valence Ventouse</b>	<b>(dissolution)</b>